

amis qui ne sont pas revenus, qui sont restés là-bas, qui ont probablement parlé en plaisantant des hommes politiques qui prenaient la parole à la Chambre des communes et en se moquant d'eux, et qui riraient sans doute de nous voir, vous et moi, ici aujourd'hui. Ils ne se prenaient pas pour des héros. Ils sont morts, parfois avec héroïsme, parfois autrement. Par-dessus tout, c'étaient des hommes qui savaient que la guerre n'est pas glorieuse. Certains hommes se couvrent de gloire en temps de guerre, d'autres pas.

Je pense aux bons Canadiens, aux bons noms canadiens—je viens d'en écrire quelques-uns—qui sont encore là-bas—Leszinski, Sawyer, Worthington, Tessier, Rosenthal, Harris, Gougeon, Gagnon, Rayner, Stoll, Lefradi. C'est là une belle liste de noms canadiens.

• (10.50 p.m.)

Une voix: Et il y en a d'autres.

M. Danson: Il y en a beaucoup d'autres, évidemment. On pourrait continuer à en énumérer presque à l'infini. Je voulais participer à ce débat pour pouvoir mentionner certains de ces noms, pour rappeler leur mémoire et rendre hommage aux militaires qui ont servi non seulement en temps de guerre, mais aussi en temps de paix. La motion de mon honorable ami d'Humber Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) est excellente et c'est avec beaucoup de fierté que je l'appuie.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, même à cette heure tardive, je me sens obligé d'ajouter quelques mots à ceux qui ont été prononcés aujourd'hui. La motion proposée par mon collègue d'Humber Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) est opportune, car c'était vraiment la première fois aujourd'hui que la Chambre avait l'occasion de discuter des affaires des anciens combattants après la présentation du rapport du comité, en juin dernier. Comme il avait été déposé à la fin du mois, nous n'avons pu en discuter à l'époque ni lors de notre débat général au début de la session.

Il convient, je pense, qu'en ce premier jour prévu, la Chambre discute des recommandations du comité. J'avais espéré qu'on étudie plus à fond les recommandations elles-mêmes, plutôt que d'entendre certains excellents discours qui avaient vraiment plutôt le caractère des allocutions du Jour du Souvenir. Néanmoins, je ne veux pas du tout les amoindrir.

Je voudrais souligner un ou deux points strictement en rapport avec la motion. D'abord, je signale dans le rapport une malheureuse omission, dirais-je, à l'égard non pas des prisonniers de guerre de Hong-Kong, mais des prisonniers de guerre ordinaires; de ceux-ci, je pense être le seul député élu à la Chambre. Depuis plusieurs années, et certainement au moment où j'ai témoigné devant le comité lorsqu'il a reçu des instances sur le rapport du comité Woods, et aussi en d'autres occasions, je me suis fait un devoir de signaler au ministère—et pendant mon bref mandat, alors que j'étais à la tête de ce ministère, il y a quelques années, j'espérais pouvoir amorcer le programme dont je vais parler—que le service de traitement ou la Commission des pensions devraient s'occuper de convoquer tous les prisonniers de guerre à l'égard desquels on ne serait pas en possession d'un rapport médical complet et récent.

J'ai eu l'occasion, l'été dernier, de renouer avec les anciens de mon régiment. Cette association groupe ceux qui ont servi dans la première guerre mondiale, le 50^e bataillon, et qui ont servi dans la deuxième guerre mondiale, le régiment King's Own de Calgary. J'ai pu constater des changements chez certains de mes collègues plus âgés, comme chez ceux de ce régiment qui sont mes contemporains. On pouvait déceler des signes subtils, qui apparaissent au cours des années, certaines preuves plutôt troublantes d'ébranlement corporel. Certains de ces hommes ont été avec moi détenus dans des camps de guerre et ils souffrent maintenant des résultats accumulés des souffrances de certaines de leurs expériences. Ce n'est pas seulement des membres de l'Armée que je veux parler, mais de tous ceux qui ont été prisonniers de guerre. Il est juste de dire que l'Aviation a compté beaucoup plus de prisonniers que l'Armée. Je parle des troupes de terre. Pourtant, bien étrangement, un plus grand nombre de troupes de l'Armée ont formé une association qui a comparu devant le comité par l'entremise de ses représentants dûment désignés. Je veux à nouveau insister sur la nécessité urgente de convoquer tous ceux qui ne sont pas immatriculés à la Commission des pensions, qui ne touchent aucune pension et qui n'ont pas passé d'examen médical. On l'a fait à l'égard des prisonniers de guerre de Hong Kong. C'est ainsi que le mouvement a débuté.

Je dis, sans crainte d'équivoque, que les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants ont été absolument renversés par les résultats de cet examen. Fort heureusement, ils n'ont pas attendu que ces hommes leur arrivent à quatre pattes, victimes de la débilite dont ils souffrent maintenant. Voici ce que nous devons faire. Tirons une leçon salutaire ou une définition de ce qui constitue les résultats à long terme des privations endurées par certains hommes pendant 5 ans, par d'autres pendant moins longtemps, mais qui ont souffert des expériences plus pénibles. Voilà mon premier point.

Mon deuxième point a trait aux allocations des anciens combattants. C'est un sujet sur lequel bien des Canadiens n'aiment pas revenir, des expatriés dont un grand nombre ont fait la première grande guerre et d'autres, encore plus nombreux, la seconde guerre mondiale. Je suis personnellement au courant de la situation; en outre, j'ai entendu les directeurs et représentants de l'Association des anciens combattants du Canada au Royaume-Uni en parler. Ces anciens combattants auraient droit à une allocation s'ils avaient vécu au Canada pendant la période minimum exigée. Mais comme ils ne l'ont pas fait, on leur refuse les allocations aux anciens combattants. Ces gens souffrent financièrement et n'ont pas les moyens de revenir au Canada pendant un an. Certains sont mariés et d'autres ont atteint l'âge de 65 ans, de 70 ans ou plus. Pour quelque raison inconnue, nos bureaucrates insistent sur le problème que présenteront les anciens combattants canadiens résidant aux États-Unis s'ils reviennent en masse au Canada. Ce problème ne se poserait pas et rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité. Il s'agit d'un obstacle administratif fictif, inventé pour qu'on n'ait pas à traiter équitablement ces gens qui vivent au Royaume-Uni.

Le gouvernement est disposé à verser des allocations d'anciens combattants aux membres des forces alliées qui remplissent les conditions nécessaires et vivent au Canada, mais il les refuse aux anciens combattants cana-